

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. REBSAMEN - M. MASSON - Mme DURNERIN - M. DELVALEE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - Mme MODDE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Maison de la petite enfance Roosevelt - Centre de consultations du service de la Protection Maternelle et Infantile - Mise à disposition de locaux au bénéfice du Département de la Côte d'Or - Pérennisation - Convention

Madame Dillenseger, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a accepté, en 2008, le principe d'une mise à la disposition du Département de la Côte d'Or de locaux à la maison de la petite enfance Roosevelt, en vue de l'installation d'un centre de consultations de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Cette mise à disposition a été réalisée à titre gracieux, étant précisé que conformément au contrat d'affermage signé dans le cadre de la délégation de service public, le Département, qui utilise des

locaux communs avec le gestionnaire de l'établissement, doit s'entendre avec ce dernier pour définir les modalités de remboursement des charges communes de la structure.

Elle s'est traduite par la conclusion d'une convention qui arrive à échéance le 31 décembre 2012.

Afin de pérenniser la mise à disposition, la conclusion d'une nouvelle convention est proposée, dont le projet est annexé au rapport.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de pérenniser la mise à la disposition de locaux de la maison de la petite enfance Roosevelt au bénéfice du Département de la Côte d'Or, pour le fonctionnement d'un centre de consultations du service de la Protection Maternelle et Infantile jusqu'au 31 décembre 2017 dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et le Département de la Côte d'Or, annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application et son renouvellement.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ